Depuis 2008, le groupe d'enseignement privé « UniLaSalle » travaille à l'installation d'une **école vétérinaire à Rouen**. Un projet qui malheureusement va se concrétiser à la rentrée 2022.

L'installation d'une école vétérinaire privée à Rouen, supportée par UniLaSalle, a été présentée pour avis au conseil National de l'Enseignement Agricole (CNEA) du 11 février, CNEA qui faute de quorum ne s'est pas tenu, puis à celui du **28 février 2022**. La promulgation de **la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPR)** en décembre 2020, a en effet ouvert la possibilité de réaliser, en France, un tel projet pour les structures à but non lucratif.

Pour la CFDT (Fep, Fga, Sgen), l'arrivée de cette nouvelle école pour la rentrée 2022, en complément des 4 écoles vétérinaires publiques, soulève nombre d'interrogations sur la forme. **Sur le fond, la CFDT n'est pas opposée par principe à l'enseignement privé**, mais dans le cas présent, les réticences de la CFDT sont bien en lien avec l'incomplétude de ce dossier.

La CFDT rappelle son attachement à un enseignement adossé à une recherche forte pour l'enseignement supérieur. Il est primordial que les futur.es vétérinaires bénéficient d'une formation d'excellence couvrant la diversité des espèces animales, d'une formation riche d'apports théoriques et pratiques, bénéficiant d'équipements et de locaux adaptés, de partenariats appropriés, avec un encadrement ayant un volet social ambitieux.

Des expert.es reconnus et indépendants ont fait de nombreuses remarques en la défaveur de ce projet.

Le MESRI et l'AEEEV pointent de trop nombreuses insuffisances. La qualité des enseignements, des équipements et de l'encadrement présentés sont questionnés, voire remis en cause.

L'accréditation MASTER n'est pas octroyée, c'est dire si la réserve est grande !

Fep-CFDT / Fga-CFDT / Sgen-CFDT le 7 mars 2022

Ces points essentiels portés par la CFDT méritent une toute autre attention que celle que le Ministère a porté. Ce projet aurait mérité d'être affiné et représenté ultérieurement aux membres du CNEA en tenant compte des réserves émises et en répondant aux manquements actuels.

C'est un « passage en force » qui a été choisi. Nous ne sommes pas dupes de tout le travail de lobbying voire de compromission qui a été conduit pour que des membres du CNEA qui d'ordinaire ne siègent jamais viennent apporter leur voix et leur vote pour ce projet. Madame la DGER a présidé ces 2 CNEA, elle n'est pourtant pas coutumière du fait. Ce lobbying interpelle plus qu'il ne rassure.

Malgré la présentation et **les échanges avec le directeur de UniLaSsalle**, les organisations syndicales n'ont pas été convaincues, les arguments n'ont pas permis de lever les inquiétudes sur la maturité de ce projet fragiles et ne répondant aucunement à l'objectif de former davantage de vétérinaires ruraux.

La CFDT a travers les fédérations privées et publique (FEP, FGA, SGEN) qui la représente au CNEA, a voté contre ce projet.

La CFDT a précisé qu'elle n'était pas, par principe, opposée à la création d'une école privée, mais qu'en l'occurrence **la robustesse de ce projet restait à démontrer**, qu'il ne répondait pas à l'objectif de former plus de vétérinaires ruraux *(coût de la formation, 90 000 €)*, que **l'ouverture prévue sans l'adossement à une CHV** *(Centre Hospitalier Vétérinaire)*, ne répond pas aux obligations réglementaires. Et enfin, le dernier argument étayant ce vote contre est celui de **l'agrément dit « provisoire » de 7 ans**, un long « provisoire » !

Et enfin, **la CFDT regrette que dans l'urgence**, des moyens supplémentaires ne soient pas déployés pour financer une augmentation du nombre d'entrants dans chacune des quatre écoles existantes, avec les moyens humains pour les accompagner ce qui aurait permis d'attendre que ce projet soit solide, complet et fasse l'unanimité.

Le 7 mars 2022.

CFDT, FEP-FGA-SGEN